Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260414-D2026037-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-037

DATE DE CONVOCATION
7 Avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
14 Avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt-six
Le Treize avril, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Absent(e)s :

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

11. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

En application des articles L 123-4 à L 123-9, R 123-1 à 38 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.) et de l'article 60 de la loi de Cohésion Sociale du 18 Janvier 2005, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres élus qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

L'article R 123-7 du C.A.S.F. précise que le Conseil d'Administration comprend le Maire, qui en est le Président, et un nombre égal au maximum de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire dont des représentants de 4 types d'association :

- celles œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- les associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- les associations s'activant auprès des retraités et des personnes âgées ;
- les associations concernées par les personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres, outre le Maire-Président, à 10 qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du CCAS pendant la durée du mandat dont 5 membres non-élus qui seront nommés par Monsieur le Maire ultérieurement.

Le vote s'effectue à bulletin secret, Toutefois, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut à l'unanimité choisir de procéder au vote à main levée. Le Conseil Municipal opte pour le vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260414-D2026037-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la composition du Conseil d'Administration du CCAS suivante :

TITULAIRES	Béatrice GRAZIANA	Nathalie PEDROT	Bruno EOZINOU	Gaëlle BOSSARD	Myriam LOQUET LE GALL

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER
29840